

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance extraordinaire du conseil
Lundi le 17 août 2020, 17h00
Bureau municipal

Sont présents à cette séance :

M. Richard Baril
M. François Brodeur (présence à 17h35)
Mme Lucie Lavictoire
Mme Marie-Pier Bourassa
M. François Pinard

Est absent : M. Luc Laplante

Assistent également à la séance : monsieur Guy Dupuis, maire et madame Mi-reille Dionne directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-08-127

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 URBANISME
 - 03.1 Mandat ingénierie – développement domiciliaire phase 2
- 04 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 04.1 Camion d'intervention – offre d'achat
- 05 Période de questions
- 06 Levée de la séance

Il est proposé par madame Lucie Lavictoire et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

03 HYGIÈNE DU MILIEU

2020-08-128

03.1 Mandat ingénierie – développement domiciliaire phase 2

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue souhaite entamer les différentes démarches pour le développement de la phase 2 du projet domiciliaire ;

CONSIDÉRANT que des services professionnels par une firme d'ingénierie sont nécessaires pour accompagner la Municipalité dans ses démarches, quant à l'accompagnement pour l'étude préliminaire, l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à un contrat de gré à gré, en vertu du règlement # 2018-07 relatif à la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT les diverses recommandations obtenues quant à la qualité du service professionnel de la firme d'ingénierie *GÉniCité*;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer le contrat à la firme GéniCité, selon la soumission # 20-2457-00 en date du 27 juillet 2020, au montant de 36 700\$ (taxes en sus).

Adoptée

04 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-08-129

04.1 Camion d'intervention – offre d'achat

CONSIDÉRANT que le camion d'unité d'urgence # 1007 du service incendie ne sera plus conforme aux exigences pour l'utilisation de ce véhicule suite à l'inspection, prévu en novembre prochain ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de ce camion ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue désire acquérir un camion d'intervention d'urgence par encan public en concluant un contrat de gré à gré pour un bien acquis par une autre municipalité, via le centre de services partagés du Québec, division de la disposition des biens, pour l'offre #20-0006 ;

CONSIDÉRANT que les règles de l'article 935 C.M. en matière de gestion contractuelle ne s'appliquent pas pour un contrat avec une entité publique ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil:

- DE procéder à la vérification du prix de vente de l'offre publique #20-0058 prenant fin en date du 21 août 2020 pour s'assurer du prix du marché et que la directrice générale dévoile les résultats aux membres du conseil au plus tard le 25 août 2020 ;
- DE mandater la compagnie *Sbire Freak Mécanique diesel* pour une inspection mécanique dudit camion à St-Jean-Sur-Richelieu et d'exiger une liste et recommandations de l'état du camion;
- DE procéder à une offre d'achat avant le 4 septembre 2020 à 15h00, telle que détaillée sur le formulaire de soumission, au prix de 41 100\$, sous condition à un rapport favorable de l'inspection mécanique;
- QUE monsieur Guy Dupuis et madame Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, tout document respectant la présente résolution en permettant de lui donner effet.

Adoptée

05 Période de questions

17h54 : Aucun contribuable n'est présent à la réunion et aucune question en correspondance ne s'adresse au conseil municipal.

2020-08-130

06 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 17h54.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale, sec-trésorière